

Votations fédérales du 26 février : à la une : bientôt le service civil ?

Autor(en): **Ley, Anne-Marie**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **72 (1984)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277116>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ASF et la paix

Le Conseil International des Femmes (CIF) a envoyé à toutes ses associations membres un questionnaire sur : « **Les relations internationales et la paix** ».

Ci-dessous, les réponses de l'ASF.

1. Dans votre pays, quelle sorte de paix vous paraît souhaitable ?

Dans notre pays, qui, rappelons-le, jouit depuis plus d'un siècle et demi d'un statut de neutralité armée, et qui a été à l'abri des deux dernières guerres mondiales, la paix souhaitable paraît être celle qui s'établirait entre Etats de droit dont les législations, adoptées démocratiquement par la population ou ses élus, garantiraient la liberté de chacun (le droit individuel primant le droit collectif), le respect de la dignité humaine et, par conséquent, l'absence de toute oppression.

Encore faudrait-il que ces Etats autorisent entre eux la libre circulation des personnes et des informations, fassent preuve de solidarité et qu'en cas de différends ils aient recours à l'arbitrage.

Une force armée dans chaque Etat demeurerait nécessaire pour prévenir toute tentative d'un Etat d'en soumettre un autre par la force.

2. Pensez-vous que si les femmes avaient un pouvoir de décision plus grand, la recherche de la paix serait plus importante ?

Nous ne le pensons pas, car nous ne croyons pas que les femmes soient plus pacifistes que les hommes ; l'expérience semble le démontrer.

En revanche, nous pensons que si tous ceux qui ont le pouvoir de décision — politique mais aussi économique — étaient animés d'un esprit de tolérance développé, et avaient un sens aigu du bien public et de la solidarité, on avancerait plus vite vers la paix.

3. Comment voyez-vous l'éducation pour la paix des jeunes de votre pays ?

Chez nous, la meilleure éducation pour la paix serait une éducation civique, approfondie et vivante permettant à chaque écolier de mieux connaître les institutions de

notre pays ainsi qu'un enseignement de l'histoire moderne (tant politique qu'économique), nationale et internationale, non négligé, comme cela est souvent le cas, en faveur de l'histoire ancienne. Ces leçons devraient non seulement éveiller l'intérêt pour la vie publique, nationale et internationale, mais également développer l'esprit de compréhension et de tolérance.

22 000 exemplaires du rapport Meyer ont été distribués. Des milliers de réponses, très diverses, on s'en doute, sont parvenues à Berne. L'Office fédéral pour la défense générale est submergé. L'évaluation des réponses, confiée à une stagiaire, prendra toute l'année, mais en mars on publiera un plan d'échelonnement des travaux.

8 mars : c'est pour bientôt !

Le 8 mars, cette année, c'est le 10 mars. C'est en effet traditionnellement le samedi le plus proche de cette date que l'on fête la Journée Internationale des Femmes.

Le 10 mars donc, à Berne, aura lieu un grand rassemblement organisé par des femmes du mouvement féministe autonome, des femmes syndiquées et des femmes de partis politiques. Toutes les femmes sont invitées à participer.

Au programme :

- 11 h. 15 : **manif**
- 14 h. 15 : **forum** avec groupes de travail sur les thèmes d'actualité du mouvement féministe
- 18 h. : **conférence**, suivie d'un **débat** sur le mouvement féministe des années 80. Les organisatrices ont invité Alice Schwarzer, dont la présence n'est cependant pas tout à fait sûre.
- 20 h. : grande **fête** avec musique, danse, buffet, ambiance.

Renseignements supplémentaires dans le prochain numéro de FS. Prière aux autres groupements qui prévoient de fêter le 8 mars d'une manière ou d'une autre de nous communiquer leur programme avant le délai de rédaction indiqué en p. 3.

Votations fédérales

A la une :

Les premières votations fédérales de l'année ont été fixées au 26 février. Trois objets sont à l'affiche : l'initiative sur le service civil, la vignette autoroutière et la taxe poids lourds.

L'initiative pour « un authentique service civil fondé sur la preuve par l'acte » a été déposée le 14 décembre 1979, munie de plus de 113 000 signatures. Elle propose une solution plus humaine pour les objecteurs de conscience. En effet, actuellement, tout Suisse de sexe masculin a l'obligation d'accomplir son service militaire. Celui qui s'y refuse, même pour des motifs parfaitement honorables, dictés par ses croyances religieuses ou ses convictions morales, est déféré devant la justice militaire et punissable de l'emprisonnement.

La Suisse isolée

La Suisse est actuellement un des seuls pays d'Europe, avec Chypre et la Turquie, à n'avoir pas prévu de statut spécial pour les objecteurs de conscience. Cette initiative vise donc à corriger cette situation, par le biais d'une modification de la Constitution fédérale, sous la forme d'un article 18 bis. Elle offre à celui qui refuse le service militaire la possibilité d'accomplir un service civil, d'une durée d'une fois et demie celle de la totalité du service militaire refusé.

Les buts de ce service civil sont de construire la paix en contribuant à écarter les causes d'affrontements violents, d'établir des conditions de vie dignes de l'homme et de renforcer la solidarité internationale. Ce service civil devrait s'accomplir dans le cadre d'institutions publiques ou privées qui répondent à ces buts. Pour autant que l'initiative soit acceptée, à la double majorité du peuple et des cantons, les modalités de ce service civil seraient réglées par une loi spéciale.

Une première initiative, dite de Münchenstein, lancée par des milieux ecclésiastiques, avait été déposée en 1972 déjà dans le but de régler le problème de l'objection

**Votre banque
avec toute
la gamme
des services
bancaires**



**CREDIT SUISSE
CS**

CS Siège, place Bel-Air 2

(022) 22 21 11

CS Ballexert, Centre Commercial 96 01 55
CS Carouge, rue de Veyrier 16 43 54 10
CS Champel, avenue de Champel 8c 47 67 37
CS Charmilles, rue de Lyon 81 44 63 30
CS Eaux-Vives, rue Versannex 11 36 53 80

CS Grand Casino, quai du Mont-Blanc 19 32 69 40
CS Lévrier, rue Lévrier 9 31 30 54
CS Praille-Acacias, route des Acacias 80 42 45 50
CS Thônex, rue de Genève 91 48 64 64
CS Vésenaz, ch. du Vieux-Vésenaz 32 52 20 93

bientôt le service civil ?

de conscience. Le Conseil fédéral et les Chambres s'étaient mis d'accord en 1976 sur l'introduction d'un service civil de remplacement à l'intention de ceux qui, du fait de leurs convictions religieuses ou morales, ne peuvent concilier avec les exigences de leur conscience l'accomplissement du service militaire dans l'armée. Ce projet a été rejeté, le 4 décembre 1977, par 885 868 « non » contre 533 733 « oui » et par tous les cantons. C'est cet échec qui a incité les promoteurs de l'initiative de Münchenstein à repartir aussitôt à l'attaque et à présenter cette fois-ci un projet formulé selon leurs propres termes.

Pas de contre-projet

Ce projet n'a rencontré l'approbation ni du Conseil fédéral, ni, en fin de compte, celle des Chambres fédérales, de sorte que tous en ont proposé le rejet, sans lui avoir même opposé de contre-projet. Pourtant, une tentative de dernière heure avait été effectuée pour tenter de trouver un compromis acceptable. Sur l'initiative de milieux religieux, un groupe de travail avait été constitué, l'été dernier, avec des parle-

mentaires acquis à l'idée d'un contre-projet, ainsi que des représentants du Département militaire fédéral siégeant à titre individuel.

De l'initiative, ce groupe de travail a retenu l'exigence d'une durée plus longue. Mais il a ramené les buts de ce service civil à un niveau qu'il juge plus concret et plus praticable, celui des buts généraux de la Confédération, tels qu'ils sont définis à l'article 2 de la Constitution, maintien de la tranquillité intérieure et garantie de la prospérité commune. Ce contre-projet inofficiel n'a finalement pas recueilli suffisamment de partisans au Conseil national lors de la session d'automne 1983, de sorte qu'il a été mis à l'écart. Il n'a du reste pas rencontré l'adhésion du comité d'initiative non plus.

Ce qui gêne essentiellement les adversaires de l'initiative, c'est que celle-ci institue un choix entre le service militaire et le service civil, apte à nuire à l'esprit d'une armée de milice. De son côté, le Conseil fédéral s'est engagé à régler la question de l'objection de conscience à l'occasion de la révision totale de la Constitution, (laquelle

tarde quelque peu à se concrétiser !) Il relève également qu'il a édicté une réglementation spéciale, entrée en vigueur en 1982, qui permet à ceux qui sont en proie à un conflit de conscience, d'être dispensés de porter les armes, pour autant, bien sûr, qu'ils parviennent à convaincre les autorités militaires de la sincérité de leurs convictions.

Les partisans de l'initiative, pour leur part, font valoir que, cette fois-ci, la question de l'introduction d'un service civil sera clairement posée au peuple et aux cantons.

Les deux autres objets figurant à l'ordre du jour le 26 février prochain sont des projets de nouvelles recettes fiscales, dont le but est de renflouer les caisses fédérales. En premier lieu, une vignette autoroutière, payable au semestre ou à l'année, que devraient acquitter tous les conducteurs de véhicules automobiles, autochtones ou de passage dans le pays, désireux d'emprunter le réseau des autoroutes nationales, dont le produit annuel est estimé à 300 millions de francs. En second lieu, une taxe sur les poids lourds, dont la perception sera limitée à dix ans au maximum et qui sera calculée proportionnellement à la distance parcourue, dont le rendement est évalué à 150 millions de francs par an.

Anne-Marie Ley

TRIBUNE LIBRE

Femme objectrice ou femme civiliste

Deux femmes engagées en faveur de l'initiative « pour un authentique service civil » nous ont demandé de pouvoir exprimer dans nos colonnes leur conviction profonde.

Etre femme ou mère dans notre société, c'est aussi avoir cette capacité de porter un regard différent, regard de celle qui donne la vie et qui, lorsqu'elle est menacée fait tout pour la protéger.

Raison qui nous pousse aujourd'hui, au moment où l'initiative rejoint le débat public, à nous interroger sur notre engagement de femme pour une politique de paix plus active et sur notre responsabilité ; celle d'avoir prise sur l'histoire en décroisant les bras pour que l'on reconnaisse enfin un statut aux objecteurs de conscience.

Etre actrice de l'histoire

Pendant bon nombre d'années, l'habitude a été de voir la femme confinée à des domaines qui lui étaient réservés, tenue à l'écart des décisions importantes concernant la vie de la cité et passive par rapport à la politique, qui restait le lieu privilégié de ceux qui pensent et qui

émettent des opinions. Eduquées au silence, les femmes ont trop longtemps été maintenues hors des circuits économiques, professionnels ou sociaux. Avec la prise de conscience de leur identité, les femmes font celle de leur crédibilité, de leur impact possible sur l'histoire. C'est ici et maintenant que nous avons une responsabilité : celle de modifier ce qui peut l'être. C'est là notre travail pour la paix.

Des raisons de se mobiliser

Aujourd'hui l'enjeu est d'importance. Il en va de l'avenir du service civil et des objecteurs de conscience. Et cet enjeu nous sollicite pour les raisons suivantes :

— L'initiative pour un authentique service civil a abouti grâce à 113 000 Suisses et Suissesses qui se sont reconnus dans ce projet de modification de la Constitution qui donne un statut aux objecteurs de conscience. A l'heure actuelle les femmes constituent plus de 50 % des votants. Elles ont à elles seules un pouvoir décisif ; celui de faire pencher la ba-

lance en faveur de l'instauration d'un service civil en Suisse.

- La récente parution du rapport Meyer sur la participation de la femme dans l'armée nous interpelle ; l'armée n'est dès lors plus seulement l'affaire des hommes. L'objection de conscience non plus. Nous sommes maintenant directement impliquées par cette participation de la femme dans l'armée et le projet d'un service civil passe d'une lutte menée pour les autres, à savoir les objecteurs emprisonnés, à une lutte que l'on pourrait s'approprier en tant que femme, dès lors objectrice potentielle.
- Enfin, à court terme, nous ne pouvons plus admettre que nos compagnons se fassent emprisonner comme des criminels, étant entendu que chacun doit pouvoir exercer sa responsabilité dans un choix véritable.

Solidaires et directement concernées par l'initiative, nous vous invitons à l'accepter avec nous en allant voter le 26 février prochain.

Claire-Lise Corbaz-Duvanel
Monique Jobin-Bataillard